

Petite Histoire de l'enseignement supérieur au Luxembourg au XXIème siècle

Alors que l'étude scientifique de Marco Elz s'arrête en 1917, Pierre Seck, président du conseil administratif du C.U.L., a écrit en 1984 un article au titre annonciateur: "Une université au Luxembourg?" Nous en résumons ici le deuxième chapitre, qui fait l'historique de l'enseignement supérieur au Luxembourg au XXème siècle.

Les études supérieures avant 1969

La seule forme d'enseignement post-secondaire qui existait à l'époque était les "Cours supérieurs". Ces cours étaient inscrits dans le régime dit "de collation des grades", que devait suivre tout Luxembourgeois désireux de porter des "grades académiques" au

Luxembourg. Les cours supérieurs étaient logés à l'Athénée ainsi qu'au Lycée de garçons de Luxembourg.

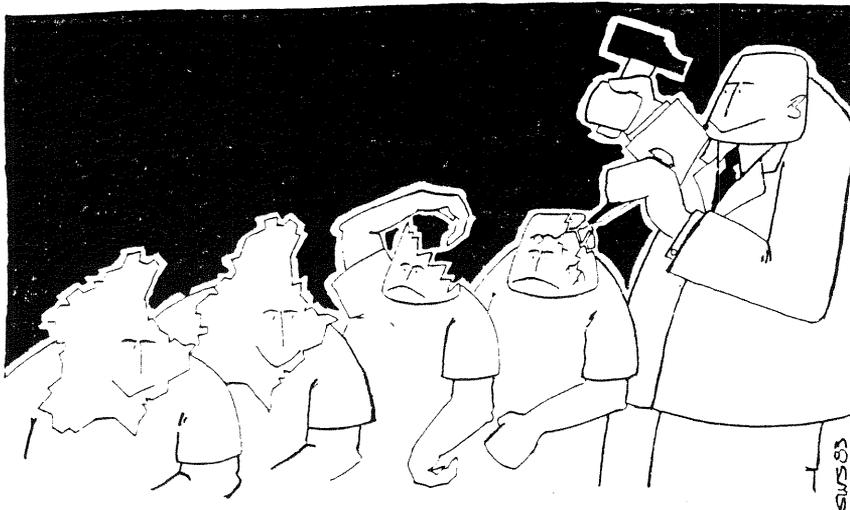
Ces cours, d'une durée d'un an, couvraient deux grands domaines: l'un, littéraire, avec des cours supérieurs de Lettres, de Philosophie, et plus tard de Droit; l'autre, scientifique, avec des cours supérieurs de Mathématiques, de Sciences physiques, de Sciences naturelles, et plus tard de préparation à la

formation de médecin et de pharmacien. Leur enseignement bénéficiait d'une "certaine reconnaissance" par les universités étrangères.

Les enseignants étaient tous obligatoirement de nationalité luxembourgeoise. Ils étaient nommés "professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur" (sans distinction) à l'issue d'un "régime de collation des grades" de 4 ans minimum, suivi de 3 années de stage professionnel. Le recrutement n'était pas réglementé officiellement: on relevait, parmi les enseignants du secondaire, ceux qui s'étaient distingués par leurs mérites pédagogiques/didactiques et/ou par leurs travaux de recherche sur le plan national et international (dans le meilleur des cas). L'Institut grand-ducal était le principal cadre des communications et des publications des professeurs faisant de la recherche.

Les manques

Le Luxembourg devait pourtant pâtir à l'époque d'un certain nombre d'insuffisances - voire de lacunes - ce qui fait dire à l'auteur qu'on ne peut pas considérer que le Luxembourg ait possédé une université avant 1969.



Guy W. Stoos

Notons d'abord qu'un faible nombre d'enseignants seulement étaient impliqués. Reste que ces enseignants devaient regretter:

- le manque de moyens financiers appropriés, ce qui réduisait considérablement les possibilités de travaux de recherche;
- le manque d'un cadre approprié: un seul et unique bâtiment aux dimensions valables;
- le manque de contacts soutenus avec des universités étrangères qui auraient pu apporter leur collaboration;
- la limitation de l'enseignement supérieur à une seule année (les cours supérieurs);
- l'absence de professeurs comme d'élèves étrangers pouvant apporter de nouvelles méthodes d'approche et améliorer le brassage des idées.

La loi de 1969

La loi du 18 juin 1969 marque un tournant décisif dans l'histoire de l'enseignement post-secondaire luxembourgeois. Cette loi met un terme au régime de la collation des grades et titres par des jurys luxembourgeois, et instaure l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur. Elle marque aussi la fin des "Cours supérieurs", mais instaure les Cours universitaires et prévoit la création d'un Centre universitaire.

Il semble que la volonté ministérielle ait été, à un moment donné, de ne plus reconduire aucune forme d'enseignement supérieur au Luxembourg, c. à d. de revenir à la situation d'avant 1848! Il n'en fut rien heureusement, et de fait, à partir de 1969, une suite d'événements viennent contredire cette tendance.

* La loi du 11 février 1974 crée le Centre Universitaire de Luxembourg (C.U.L.) et ses 5 départements: droit/sciences économiques, Lettres/sciences humaines, sciences naturelles/médecine/pharmacie, la formation juridique et la formation pédagogique.

* Le règlement grand-ducal du 22 avril 1974 crée l'Institut Universitaire International de Luxembourg (I.U.I.L.), qui remplace les anciens cours de droit comparé et se trouve rattaché administrativement au C.U.L.

* La loi du 21 mai 1974 crée l'Institut Supérieur de Technologie (I.S.T.).

* Le règlement grand-ducal du 29 décembre 1982 crée l'Institut Européen pour la Gestion et l'Information (I.E.G.I.) censé fermer une lacune dans le domaine de l'information.

* La loi du 6 septembre 1983 transforme l'Institut Pédagogique en Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Pédagogiques (I.S.E.R.P.).

* Les cours universitaires sont rendus obligatoires pour les futurs enseignants. Le travail de recherche est développé.

Et pourtant...

Et pourtant, on ne peut toujours pas prétendre, en 1984 - pas plus qu'aujourd'hui - que le Luxembourg possède vraiment son université. Et ceci pour quelques bonnes raisons.

- L'enseignement universitaire au Luxembourg reste en règle générale limité à une seule année d'études.
- Les travaux de recherche restent souvent limités, discontinus; il n'y a pas encore de statut de chercheur à Luxembourg.
- L'enseignement postsecondaire dispensé au pays est soit trop discontinu, soit trop professionnalisé.

Ce récapitulatif historique retraçant la naissance et l'évolution de l'enseignement supérieur au Luxembourg - avec ses qualités et ses défauts - depuis la deuxième guerre mondiale devra être pris en compte dans l'élaboration, au Grand-Duché, d'une "véritable" université.

E. Travostino.

Nos étudiants en chiffres

4.407 jeunes étudiants luxembourgeois poursuivaient en 1990/91 des études supérieures (ou post-secondaires), dont 1.156 - soit pratiquement un quart - à Luxembourg même. Voici différents tableaux fournis par le Ministère de l'Education Nationale.

1) Répartition des étudiants luxembourgeois par section

Etudes administratives	1
Aéronautique	4
Agronomie	45
Assistant d'hygiène soc.	2
Allemand	25
Anglais	39
Archéologie	5
Architecture	76
Armurerie	1
Arts	16
Assistant sociale	42
Assurances	18
Bibliothéconomie	7
Biologie	40
Brevet de techn. sup.	4
Etudes bureautiques	8
Chirurgie générale	7
Chimie	85
Chinois	3
Cinéma	5
Commerce	146
Comptabilité	5
Construction	74
Cosmétologie	1
Etudes criminologiques	3
Culture	1
Décoration	2
Dentiste	17
Diplomes d'études spécial.	5
Diététique	6
Droit	265
Ecolgie	2
Economie	513
Educateur	94
Education physique	19
Electricité	19
Electricité mécanique	6
Electricité technique	109
Endocrinologie	1
Energie	1
Ergothérapie	13

Espagnol	8
Esthétique	2
Finances	1
Français	38
Géographie	9
Géologie	2
Gestion	190
Graphique	11
Grec	1
Histoire	36
Hôtellerie	5
Illustration	4
Infirmière	30
Informatique	204
Ingénieur	282
Ingénieur technicien	80
Interprète	59
Iserp (Lux.)	214
Italien	5
Journalisme	65
Etudes juridiques	92
Kinésithérapie	57
Langues	52
Lettres	11
Logopédie	8
Loisirs-tourisme	22
Magister (?)	12
Maîtrise (?)	11
Mathématiques	93
Médecine générale	197
Médecine vétérinaire	19
Etudes mécaniques	86
Métallurgie	3
Musique	41
Néerlandais	1
Ophthalmologie	1
Opticien	4
Orthopédie	1
Etudes paramédicales	2
Pédagogie	27
Pédiatrie	1
Peinture	5
Pharmacie	68
Philosophie	45
Photographie	7
Physique	32
Pilote	4
Podologie	1
Etudes politiques	48
Professorat	22
Psychologie	86
Publicité	4

Russe	1
Sciences appliquées	28
Sciences	17
Sculpture	28
Secrétariat	9
Secrétaire de direction	5
Sociologie	21
Styliste	1
Sylviculture	2
Technologie	1
Théologie	20
Travail (?)	1
Divers (?)	55
Indéterminé	163
total	4407

2) Répartition des 1156 étudiants faisant leurs études au Luxembourg

Centre Universitaire

Indéterminés	4
Droit	92
Economie	94
Cycle court	198
Lettres	89
Médecine	56
Pharmacie	16
Sciences	62
total	611

Autres établissements:

IEES	77
IST	254
ISERP	214

3) Répartition des étudiants luxembourgeois par pays

Allemagne	631
Angleterre	72
Autriche	130
Belgique	1316
France	816
divers	68
total	3033